

# Les Echos

## Les dons ont augmenté grâce au coup de pouce fiscal lié au Covid

Les incitations fiscales du gouvernement en faveur des dons aux associations qui aident les personnes en difficulté ont atteint leur but. En revanche, les autres causes n'ont pas bénéficié d'une plus grande générosité des Français, montre une enquête réalisée avec les données du fisc.



*Pour leur campagne de fin d'année, Les Restos du cœur peuvent mettre en avant la réduction d'IR jusqu'à 1.000 euros (JEFF PACHOUD/AFP)*

Par [Isabelle Couet](#) - Publié le 19 nov. 2021

Le coup de pouce au dispositif « Coluche » en faveur des personnes en difficulté devrait être reconduit jusqu'à la fin 2023. Constatant que la mesure a permis « d'accompagner un élan de solidarité historique », les députés n'ont pas attendu son évaluation pour voter sa prolongation dans le [projet de loi de finances pour 2022](#). Les Français devraient ainsi continuer de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les revenus de 75 % pour un don allant jusqu'à 1.000 euros, au lieu de 546 euros avant la crise.

L'annonce du [doublement du plafond](#), en pleine pandémie, a effectivement eu des retombées significatives. C'est ce dont témoigne l'enquête du réseau associatif d'experts et d'universitaires Recherches & Solidarités, qui s'appuie sur des données fournies par le fisc. Le montant des dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu a ainsi augmenté de 7,1 % et le nombre de foyers donateurs de 3,4 % en 2020.

Le don moyen annuel a poursuivi sa hausse, avec un montant s'élevant à 347 euros parmi les moins de 30 ans et à 665 euros chez les plus de 70 ans, détaille l'enquête. Pour la plus haute tranche de revenus (plus de 78.000 euros), la proportion des donateurs imposables s'est par ailleurs maintenue aux alentours de 42 %, pour un don moyen supérieur à 1.398 euros annuels.

### Aide aux personnes en difficulté

« Ce bilan aux allures positives concernant les dons au titre de l'impôt sur le revenu est porté par les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté », insiste Jacques Malet, de Recherches & Solidarités. « Ils représentent en effet 90 % de l'augmentation du nombre de donateurs et des montants correspondants. »

[La crise sanitaire a mis les deux tiers des associations à l'arrêt](#)

De fait, si les dons aux associations qui prodiguent des repas, soins et logement aux personnes en difficulté ont bondi de 36,5 %, les montants affectés aux autres causes n'ont quasiment pas progressé (+1 %). « La mesure fiscale semble avoir anesthésié le reste de la collecte qui représente 80 % de l'ensemble, au moment où tant d'associations doivent se relever de mises à l'arrêt et de trop longues périodes d'inquiétude et d'incertitude », regrette Jacques Malet.

La recherche médicale a ainsi vu ses montants de dons stagner. La hausse en faveur des associations dédiées à la santé et à l'aide aux malades s'est quant à elle limitée à 2 % l'an dernier.

## Défiscalisation à deux vitesses

L'effet d'annonce autour du plafond n'est pas la seule explication au choix opéré par les Français en matière de dons. L'existence d'un système de [défiscalisation à deux vitesses](#) - 75 % pour l'aide aux personnes en difficulté et 66 % pour les organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique - y contribue aussi. L'éducation (66 %), qui est pourtant aussi l'une des priorités des personnes en difficulté, pâtit notamment de ce système.

Autre enseignement de l'enquête : les dons déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ont enregistré une hausse nettement inférieure à celle de 2019 (+11,6 % contre +31,3 %). La dynamique a aussi ralenti en ce qui concerne le nombre de donateurs (+6,4 % contre +31 %). Mais l'enquête souligne que les organismes éligibles à des dons dits « IFI » en 2020 n'étaient pas forcément les plus à même de répondre à la crise, ce qui peut expliquer le résultat.

## Transformation de l'ISF en IFI

Les donateurs représentent 19 % des 146.000 assujettis à l'IFI. Leur don moyen est passé de 5.620 à 5.880 euros entre 2019 et 2020. Fait notable, les montants des dons qu'ils ont déclarés ont atteint 164 millions d'euros l'an passé, ce qui représente plus qu'en 2013, alors que la [transformation de l'impôt sur la fortune \(ISF\) en IFI](#) avait entraîné une chute des dons (liée à la baisse du nombre d'assujettis).

L'étude rend compte d'une plus grande propension à donner, parmi les assujettis à l'IFI. « Après une faible évolution du don moyen, au titre de l'ISF, entre 2013 et 2017, la mise en place du nouveau système montre une augmentation de l'ordre de 8 % en 2018, une stabilisation en 2019, et une nouvelle augmentation de près de 5 %, en 2020 », indique Jacques Malet. « Il semble que les collecteurs aient réussi à retrouver une démarche de conviction en direction de ceux qu'ils appellent les grands donateurs. »